

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 20 (1994)

Heft: 1

Artikel: Théories de la déviance et politiques ou pratiques relatives aux déviances

Autor: Queloz, Nicolas

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

THÉORIES DE LA DÉVIANCE ET POLITIQUES OU PRATIQUES RELATIVES AUX DÉVIANCES*

Nicolas Queloz

Université de Fribourg, Chaire de travail social

Les phénomènes de déviance constituent depuis longtemps un des thèmes centraux de la pensée sociologique. Notre attention est dirigée vers le vaste domaine des conduites (déviantes)... tant en raison d'un intérêt théorique porté à la nature de l'ordre social qu'en raison d'un intérêt pratique pour les actes considérés comme nuisibles.

(H. S. Becker, [1973] 1985, 201)

Introduction

Avant d'en venir au thème central de cette contribution, je vais faire un détour, que je considère comme nécessaire, pour aborder deux points qui me permettront de mieux envisager les relations existant entre les théories et les interventions sociales dans le domaine des déviations. Dans le premier point, je tenterai de répondre à la question de base de ce congrès, à savoir où en sont la sociologie et les théories de la déviance ? Dans le deuxième point, j'essaierai de montrer quelle nouvelle grille de lecture, qui fait d'ailleurs éclater le cadre de la sociologie de la déviance au sens strict, est à mon avis aujourd'hui pertinente pour analyser les phénomènes de déviance dans une perspective plus large de déliance et de désaffiliation sociales.

* Le présent article constitue la version approfondie et élargie de la conférence prononcée dans le cadre du Congrès de la Société suisse de sociologie «Où vont les sociologies de la déviance ?», Lausanne, 8–9 octobre 1992.

1. Y a-t-il, aujourd'hui, une sociologie et des théories de la déviance ?

Dans la préface de l'édition française d'*Outsiders* (1985), J. M. Chapoulié a écrit : «La publication d'*Outsiders* d'Howard S. Becker, en 1963, prend place (...) – à côté d'*Asiles* de Goffman, paru deux ans plus tôt – (...) parmi les étapes importantes du développement récent de la sociologie, et plus particulièrement de la sociologie de la déviance.» (Becker, 1985, 9).

Il est judicieux de se poser la question : qu'en est-il trente ans plus tard ?

Une relecture aujourd'hui de l'ouvrage de H. S. Becker permet tout à la fois d'apprécier la contribution et les apports considérables de cet auteur, ainsi que de mieux percevoir les transformations importantes, en grande partie initiées par lui, qu'a connues la sociologie de la déviance. Becker a en effet notablement contribué en particulier :

- à développer la perspective interactionniste en sociologie;
- à susciter un regard et un point de vue autonomes des sociologues sur les phénomènes de déviance, c'est-à-dire se démarquant des représentations et définitions propres aux instances de gestion de la déviance et, d'autre part, élargissant considérablement la perspective et les recherches jusque là étroitement confinées aux actes de délinquance (et au champ de la criminologie étiologique en particulier);
- à nouer des liens étroits entre théorie sociologique et recherche empirique, en marquant un renouveau du travail de terrain en sociologie et, plus largement encore, en stimulant une démarche qualitative, compréhensive et diachronique de recherche : il nous faut, disait Becker (1985, 46), «un modèle qui prenne en compte le fait que les modes de comportement» (conformes et déviants) «se développent selon une séquence ordonnée» en diverses phases successives (approche en termes de *carrière*).

La relecture actuelle d'*Outsiders*, permet encore, plus fondamentalement, par l'angle d'approche et les éléments originaux de définition de la déviance¹ qu'il recèle, d'y trouver les sources ou prémices de toute une série d'analyses

1 H. S. Becker (1985) : «... je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme.» (p. 33). «La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte.» (p. 38). «La déviance – au sens adopté ici d'action publiquement disqualifiée – est toujours le résultat des initiatives d'autrui» (p. 186), à savoir des *entrepreneurs de morale*. «Comme toutes les activités humaines, la déviance peut être considérée comme une activité collective. ... ces activités nécessitent la coopération, déclarée ou tacite, d'un grand nombre de personnes ou de groupes», non seulement de ceux qui sont supposés avoir transgressé les normes, mais aussi, dans «un drame complexe», de ceux qui expriment des accusations (pp. 206–207).

sociologiques contemporaines de conduites – tournant en particulier, mais non exclusivement, autour de déviances – menées en termes de *processus* :

- d'*interaction* et de *communication sociales* (par exemple Pingeon, 1991);
- de *stratégies d'acteurs sociaux* (par exemple Van Campenhout, 1989, 45 : «... la déviance... est... une manière d'être acteur social»; et surtout Debuyst, 1990);
- de *transaction sociale* (par exemple Blanc et al., 1992);
- de *confrontation sociale* (par exemple Walgrave, 1992);
- de *disqualification sociale* (par exemple Paugam, 1991);
- de *désaffiliation sociale* (par exemple Castel, 1991).

Je reviendrai d'ailleurs plus loin (cf. point 2. ci-dessous) sur certaines de ces notions très actuelles qui, tout en étant significatives de la tonalité intellectuelle d'une époque, n'en ont pas moins, à mon avis, des liens de parenté théorique avec la pensée développée par H. S. Becker.

Il y a toutefois un phénomène étonnant qu'il importe de souligner : à mon avis, en effet, Becker, tout en contribuant à formidablement dynamiser les études et recherches sociologiques sur la déviance (dans les années 60 et 70), a aussi paradoxalement participé à mener la sociologie de la déviance, en en bouleversant le paradigme de référence (passage du paradigme explicatif et d'étiologie du passage à l'acte déviant, au paradigme compréhensif et interprétatif surtout des jugements de déviance), à un éclatement, une atomisation et un morcellement de son objet et de son champ d'études; cet *essor chaotique, sur fond de controverse non réglée* (entre «tenants du passage à l'acte» et «tenants de la réaction sociale») a finalement conduit, me semble-t-il, tout à la fois à une *dilution*, voire à une *délitescence* de la sociologie de la déviance, et à une *saturation* proprement *sémantique* quant à l'usage des notions de déviance et de sociologie de la déviance.

On peut en effet aujourd'hui faire les constats suivants :

- (1) Il n'y a *pas de «porte-drapeau» contemporain de la sociologie de la déviance*. La «crise d'identité» dont on parlait déjà au milieu des années 70², semble de ce point de vue perdurer : par analogie avec l'analyse que Besnard (1987) a faite de l'évolution du concept d'anomie en sociologie, on peut dire que la déviance n'est plus, aujourd'hui (comme elle l'a peut-être été dans les années 60), ni un étendard, ni un «mot de la tribu» des sociologues, dont le simple prononcé affirme la référence identitaire.

2 Notamment lors du Congrès commun de la Société suisse de sociologie et de la Société suisse de psychiatrie tenu à Zurich en 1975 sur le thème de la déviance. Voir : Revue suisse de sociologie, 1976, no 1, en particulier la contribution de C. Montandon, ainsi que celle de P. Perrenoud publiée ailleurs (1976).

- (2) Un *consensus* sur l'objet, la portée et la méthode des études *en sociologie de la déviance* n'a, depuis les bouleversements engendrés notamment par les travaux de Lemert, Becker et Goffman, *toujours pas été trouvé*. Il y a toutefois aujourd'hui (et depuis la fin des années 80) des efforts notables entrepris pour trouver des traits d'union, des concepts-passerelles («Brückenkonzepte») et pour parvenir à des modèles de théorie intégrative dans l'analyse des phénomènes de déviance en sciences sociales (cf. point 2. ci-dessous).
- (3) La *dilution de la sociologie de la déviance* dont je parlais ci-dessus a conduit à deux phénomènes :
- (A) D'une part, à une sorte d'OPA³, discrète mais subtile, exercée par la criminologie sur la sociologie de la déviance, pour en acquérir la part de marché, s'assurer les services de ses spécialistes et affermir son développement... C'est en effet une *ironie de l'évolution des rapports entre la criminologie et la sociologie de la déviance* : en 1963, H. S. Becker a, avec d'autres sociologues, permis aux criminologues d'élargir considérablement leurs perspectives de recherche; aujourd'hui, ce sont probablement les criminologues qui sont devenus les principaux portedrapeaux de l'étude des phénomènes de déviance, mais en *en cristallisant et réduisant la portée aux infractions pénales* (criminalité/délinquance) et aux réactions du système pénal... Et pourtant, les criminologues ont aussi leurs problèmes d'identité, exprimés par exemple ainsi tout récemment par L. Walgrave (1992, 137–138) : «La criminologie... se présente d'une façon très disparate, avec des optiques très diverses, des méthodes opposées, et même avec d'autres conceptions du rôle de la pratique scientifique... Après tout, y a-t-il encore une criminologie ? Est-ce important qu'il y ait une criminologie ? Ne pourrait-on pas se limiter à des spécialisations de disciplines existantes, comme par exemple la sociologie du droit pénal, la sociologie de la déviance, la psychologie sociale de l'agent pénal, la psychologie clinique du délinquant ?... L'exercice inter(méta ? trans ?)disciplinaire semble possible, à condition qu'il ne cache pas une lutte de disciplines ou qu'il ne se renferme pas dans des préjugés et des exclusivismes méthodologiques ou théoriques»...
- (B) Parallèlement à ce rétrécissement, on peut observer, d'autre part, que de nombreuses études et analyses sont menées en sociologie depuis quelques années (en Suisse, en France, en Allemagne, par exemple) sur des phénomènes et des processus que l'on peut rattacher à la problématique de la sociologie de la déviance *mais sans se réclamer*

3 OPA : en langage économique-financier, «Une OPA est une offre publique d'achat des actions d'une entreprise. L'acquéreur tente de racheter auprès des actionnaires» d'une entreprise cotée en bourse, «une majorité d'actions afin d'en devenir le propriétaire majoritaire. De cette façon, il peut y faire la pluie et le beau temps»... (Ayer, 1988, 15).

d'elle, parce qu'elles ne songent pas, ne veulent pas ou ne trouvent tout simplement pas (ou plus) utile de se placer sous cette étiquette-banière ! Je pense ici, par exemple, à de nombreuses études (sociologiques) récentes sur les toxicomanies, le sida, les comportements sexuels les plus divers, la violence dans la famille, les mauvais traitements et abus des mineurs, les phénomènes de «squating», de «galèrage» ou de «zonage», etc.

- (4) Aux *Etats-Unis* cependant, où la *sociologie de la déviance* est bien *institutionnalisée*⁴, on observe un *curieux phénomène* : les sociologues spécialistes de la déviance, sûrs de la persistance de leur terrain de chasse («There is a certain predictability about deviance that almost equals that of death and taxes !», Bryant, 1990, 813), doivent par contre, comme des botanistes ou des paléontologues, se mettre à la découverte de comportements-déviant-non-encore-identifiés; si leur recherche est couronnée de succès, ils vont alors baptiser ce «New Deviant Behavior», le décrire sous toutes ses facettes, se spécialiser dans l'étude de cette conduite humaine originale et, ainsi, se faire un nom et une réputation parfois importante grâce à cette formidable découverte...⁵ Le grand problème des sociologues US de la déviance est que «Deviance comes and goes...» (Bryant, 1990, 758) ! C'est ce que j'appellerais le risque professionnel de la labilité des labels ou les risques du métier d'étiqueteur de déviances (quand le «labeling approach» prend une tournure inattendue...).

On constate donc (chez Thio [1988] également), que *la déviance est ici devenue un concept-fourre-tout* de la sociologie, d'ailleurs plus justement appelée par Bryant-le-taxinomiste «Sociology of Norm Violations».

Après ce tour d'horizon, il est temps de dresser un bilan et d'apporter une réponse à la question que je me suis imposée dans ce premier chapitre : *Y a-t-il, aujourd'hui, une sociologie et des théories de la déviance ?*

4 Dans la postface de l'édition française d'*Outsiders*, Becker écrit (en 1985) qu'en partie grâce à cette publication (en 1963), «L'étude de la déviance devint une branche à part entière de la sociologie du moins aux Etats-Unis et en Angleterre, avec tout l'appareil professionnel que l'on trouve en pareil cas : revues universitaires spécialisées, colloques, cours dispensés aux étudiants de licence, manuels, dissertations sur la théorie, carrières liées à ce sujet, etc.» (1985, 240).

5 Par exemple, Bryant cite les quelques découvertes fabuleuses suivantes, avec le nom de leur «générateur» et la date de la première publication de leur trouvaille (1990, 814–815) : «White-collar crime» (Sutherland, 1939), puis «Blue-collar crime» (Horning, 1970), suivi de «Khaki-collar crime» déniché dans les casernes US par Bryant lui-même en 1979...; «Child battering», «Spouse abuse» et «Sexual abuse of children» sont devenus de grands classiques grâce à la bravoure, respectivement, de De Francis en 1963, Gelles en 1974 et Pfohl en 1977; enfin, mais la nomenclature n'est de loin pas épuisée, Bryant encore lui, grâce au concours inestimable de Palmer, a découvert le «Zoological crime» en 1976 (ou crime commis contre la faune et/ou la flore). J'en conclus : aux USA, sociologues et botanistes, même combat ! C. q. f. d...

En ce qui concerne la sociologie de la déviance, à la lumière des développements réalisés ces trente dernières années et que j'ai rapidement retracés, ma réponse est la suivante : la sociologie de la déviance, depuis le début des années 1960, a connu un bel essor dans les pays où sa sphère d'influence avait déjà de bonnes assises (c'est le cas tout particulièrement des pays anglo-saxons⁶), s'est considérablement développée dans les pays d'Europe du Nord où son institutionnalisation s'est solidement étayée, mais n'a pas réussi à établir des racines et des bases institutionnelles stables dans les pays d'Europe latine et germanique, dans lesquels existait bien une tradition de sociologie criminelle (avec, par exemple, E. Ferri, E. Durkheim, H. Lévy-Bruhl, R. König), mais qui ne s'est pas véritablement muée en sociologie de la déviance depuis les bouleversements épistémologiques de la fin des années 50, début des années 60, si ce n'est par secousses et de façon très éclatée ou en prenant la forme très nette (comme en Allemagne surtout) d'une stratégie de confrontation (contre la perspective étiologique classique) et de délimitation de son objet et de sa problématique de recherche (soit dans la lignée de la «kritische Kriminologie», soit plus largement sous la forme d'une «Soziologie der sozialen Auffälligkeit», cf. par exemple Herriger, 1987; ou d'une «Soziologie der sozialen Kontrolle», cf. par exemple Kreissl, 1986).

En ce qui concerne les théories de la déviance, à quoi en sommes-nous aujourd'hui ? Nous assistons tout d'abord à une coexistence devenue pacifique (ou de désintérêt réciproque) entre les théories étiologiques dites «anciennes» (selon lesquelles, en résumé, la déviance est un phénomène intrinsèquement réel, considéré comme un comportement objectif dont on peut expliquer les causes par des facteurs individuels et de milieu variés) et les théories interactionnistes dites «modernes» (selon lesquelles, en bref, la déviance n'a pas d'entité propre, mais n'est qu'une étiquette recouvrant des comportements très hétérogènes et des expériences subjectives, produites au cours d'interactions, voire de transactions complexes entre étiqueteurs et étiquetés).

Pour tenter de combler le fossé entre ces deux perspectives antagonistes, des essais d'intégration ou de construction de théories intégrées ou intégratives sont menés avec conviction de plusieurs sources, dont la caractéristique commune est la recherche de traits d'union ou de ponts conceptuels (partant par exemple : d'une perspective anthropologique globale [Bessette, 1982]; ou du point de vue de la position socio-structurelle occupée par les individus [Herriger, 1987]; du pouvoir [Thio, 1988]; de la vulnérabilité sociétale [Walgrave, 1992]).

6 «La sociologie de la déviance... s'est principalement développée dans les pays de tradition anglo-saxonne, et plus particulièrement aux Etats-Unis, après la Première Guerre mondiale. De fait, le terme de déviance est longtemps demeuré étranger au vocabulaire de la langue française, où il n'est recensé dans les dictionnaires et les encyclopédies que vers la fin des années 1960.» (Bessette, 1989, 506)

Il est vrai qu'entre l'ornière de l'étiologie (étude exclusive des causes du passage à l'acte déviant) et l'ornière de la «contrologie» (étude exclusive des réactions et contrôles sociaux à l'égard des déviants), des voies nouvelles doivent être trouvées. Mais, pour y parvenir, ne doit-on pas sortir du cadre trop étroit et certainement aveuglant de la «sociologie de la déviance» ?

2. Pour y voir plus clair aujourd'hui, changeons de regard ou de grille de lecture !

Finalement, ces démarches intégratives sont des efforts d'analyse méta-théorique qui (re)posent bien *le problème théorique fondamental de l'étude de la déviance*. Ils renvoient nécessairement, en amont, à des interrogations plus globales relatives *aux fondements de l'ordre social* et aux défis permanents qui lui sont posés (cf. par exemple Van Campenhoudt, 1989)⁷, à l'étude sociologique du contrôle social (cf. par exemple Queloz, 1988) et à celle des problèmes sociaux ou des processus de problématisation de certaines réalités sociales (dans le sens, par exemple, de la proposition de ligne de développement pour sortir de la crise de la sociologie de la déviance faite par Perrenoud en 1976 déjà).

C'est surtout dans cette *perspective élargie* que la déviance me semble être un objet sociologique spécifique, qui attise notre intérêt théorique de compréhension de la construction-déconstruction-reconstruction permanente de l'ordre social.

Mais ces interrogations et réflexions sont proprement et largement sociologiques et *ne se limitent donc pas au cadre trop étroit de la sociologie de la déviance*, dont il s'agit de sortir ou qu'il faut faire éclater pour regarder différemment et, espérons-le, y voir plus loin et plus clair.

Ne faut-il pas aujourd'hui, comme le suggère Castel (1991, 137), «recomposer le paysage de la question sociale pour définir une problématique nouvelle correspondant à une conjoncture contemporaine inédite ?»

Ce d'autant plus que cette conjoncture, tous les sociologues s'accordent depuis longtemps déjà à la qualifier des mots de *crise, rupture, instabilité, vide, entre-deux-mondes et entre-deux-âges...* Pour E. Morin (1992), par exemple, nous vivons la «*crise du futur*» car nous avons perdu le «futur garanti». «Nous

⁷ «L'homme n'est supportable que continuellement rappelé à l'ordre mais la société n'est tolérable que continuellement rappelée au désordre : tel est, formulé de manière elliptique, le paradoxe de l'ordre et du désordre...» (Van Campenhoudt, 1989, 43).

entrons dans le Moyen Age planétaire... C'est le Moyen Age d'une planète qui n'arrive pas à se civiliser. Donc c'est un Moyen Age nouveau. Tout communique, tout est en relation... Tout est solidaire, mais en même temps tout est conflictuel... C'est une époque de transition, mais très lente et longue. C'est une époque où sont mêlés les germes progressifs et les germes régressifs...» (1992, 31).

Dans ce contexte, il est un concept beaucoup utilisé aujourd'hui et qui symbolise bien notre conjoncture actuelle : c'est le concept de *précarité*. La précarité «se trouve être par ailleurs très proche d'autres dénominations... qui, toutes, en leur temps, voulurent exprimer, peu ou prou, la même idée : la marginalité, l'exclusion, la déviance, l'anormalité, la pauvreté, la nouvelle pauvreté, etc.» (Offredi, 1988, 23). Toutefois, il semble bien aujourd'hui qu'une des références communes à *la notion de précarité* est qu'elle exprime «l'idée de *déstabilisation, de désajustement, de craquellement ou de fêlure*... La précarité évoque un passage silencieux de la société du sécure vers l'insécure, de la permanence vers le transitoire (ou l'éphémère), du stable vers l'instable. La précarité porte directement ou indirectement sur la logique d'un 'ordre des choses' en pleine mutation... Ce passage auquel la notion de précarité renvoie, s'édifie «sur la base d'une *oscillation entre deux pôles limites : le pôle de la pauvreté* (entendu avec toutes ses connotations de déviance, d'exclusion, d'anormalité, de marginalité) et *le pôle de l'intégration* (pris dans toutes ses références à la normalité, à l'inclusion, à l'ordre, etc.)» (Offredi, 1988, 23–24).

Il importe alors de distinguer les processus de précarisation, qui peuvent mener des individus et des groupes sociaux entiers de l'intégration vers l'exclusion, et l'état de précaire, qui est un statut *potentiel* de pauvre, de marginal, de déviant et d'exclu *tout en demeurant dans l'ordre de l'intégration*, aux confins de la normalité, mais d'une «normalité qui se délite» (Offredi, 1988, 29)⁸. Tout cela constitue la base d'un *cadre de référence nouveau propre à nos sociétés* occidentales actuelles : il renouvelle nos représentations et nos pratiques, qui ne sont plus simplement celles qui avaient trait seulement à la normalité, à la marginalité ou à la déviance.

Cette idée d'un continuum allant de l'intégration à l'exclusion et sur lequel peuvent se dessiner des zones de sécurité (maximale), de fragilité et d'insécurité (maximale), avec des lignes de glissement et de rupture, a été approfondie récemment par R. Castel (1991).

Cet auteur constate d'abord que «le paysage de la question sociale», même s'il semble apparemment toujours renouvelé par l'émergence de «problèmes

8 C. Offredi fait ici référence à Y. Barel et à sa distinction entre «*marginalité visible ou par rapport à l'ordre social*» et «*marginalité invisible ou dans l'ordre social*» (cf. Barel, 1984).

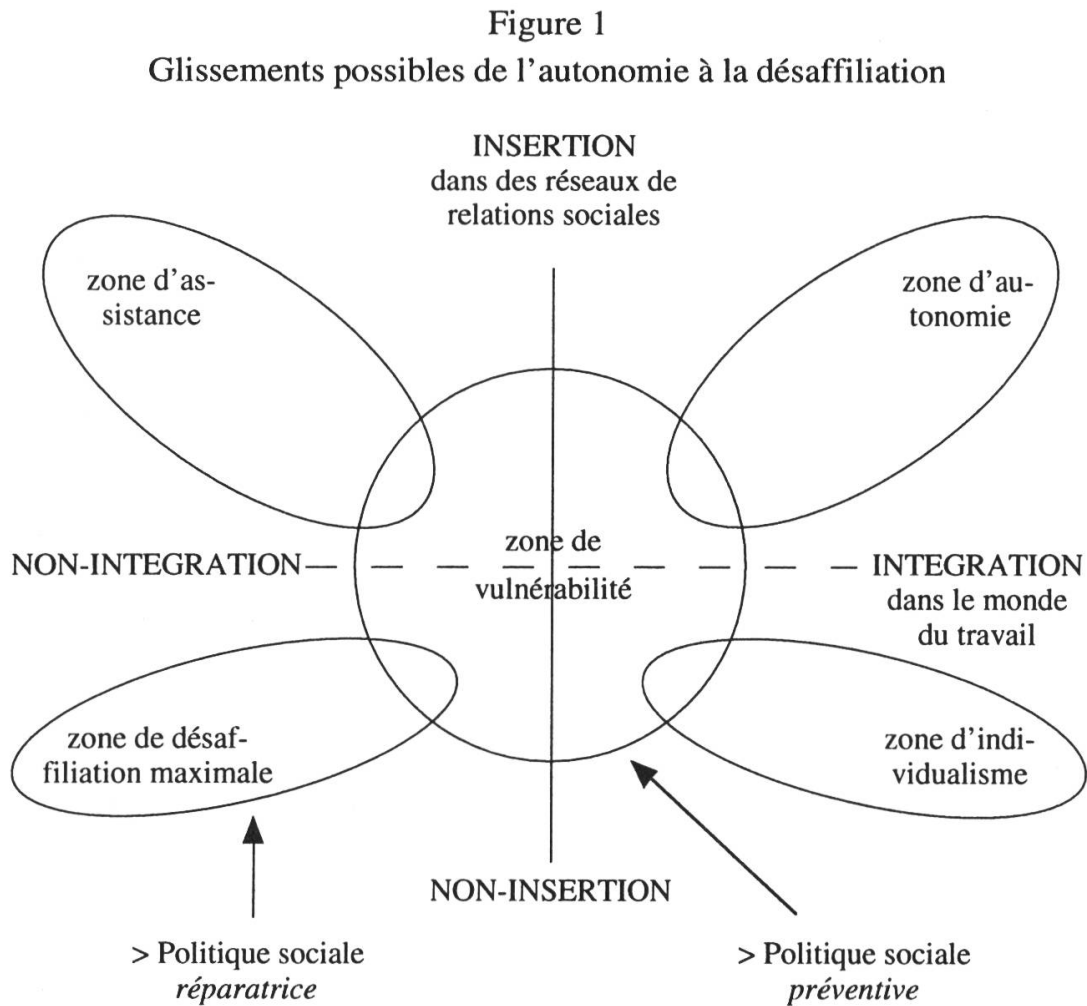
sociaux» nouveaux et, plus encore, d'urgences nouvelles, demeure finalement toujours un peu le même. Il se demande alors s'il n'y a pas une façon différente d'appréhender ces phénomènes, sans tomber dans le travers de la création de nouvelles catégories administratives de traitement des problèmes et des populations. Pour mieux cerner la nature profonde et contemporaine de ces problèmes, Castel tente d'en développer une *analyse transversale* (recherche des sources et caractéristiques communes), *qualitative* (et non de chiffrage) et *compréhensive* (afin d'essayer d'y trouver des réponses autres que de gestion administrative des urgences et des ressources disponibles).

Son hypothèse est que toutes les situations sociales aujourd'hui problématisées expriment *un mode particulier de dissociation du lien social*, qu'il appelle *la désaffiliation*. La désaffiliation sociale est, dans l'hypothèse de Castel, l'effet ou la résultante de la conjonction de deux processus : *un processus de non-intégration par le travail* (et dans le monde du travail) d'une part, et *un processus de non-insertion dans les réseaux proches de sociabilité* familiale et sociale.

Le croisement de ces deux axes (intégration – non-intégration par le travail et insertion – non-insertion dans des réseaux de relations sociales) permet alors de distinguer les diverses zones suivantes (cf. figure 1) entre lesquelles les frontières sont poreuses et qui désignent plusieurs types de statuts sociaux (NB : toutes ces zones et ces appellations n'ont pas été envisagées expressément dans le texte de Castel; la figure 1 en représente une interprétation personnelle) :

- zone d'autonomie (intégration + insertion) : les «intégrés-insérés» (statut social le plus favorable);
- zone d'individualisme sans attaches (intégration sans insertion) : les «individualistes-autosuffisants»;
- zone de vulnérabilité (intégration et insertion minimales) : les «vulnérables»;
- zone d'assistance (non-intégration + insertion) : les «assistés»;
- zone de désaffiliation maximale (non-intégration + non-insertion) : les «exclus» (statut social le plus défavorable).

Castel (1991, 167-168) : «... une société ne devient duale que lorsqu'elle prend le chemin d'instituer une séparation entre ses zones d'intégration et ses zones de désintégration. Autrement dit, une société commence à se résigner au dualisme lorsqu'elle accepte la précarité et la vulnérabilité comme des états de fait... C'est en fonction de cette problématisation que j'ai voulu m'attacher à ces termes, précarité, vulnérabilité, désaffiliation..., plutôt qu'à d'autres qui en tiennent approximativement lieu comme pauvreté, marginalité, déviance, exclusion : pour suggérer que l'on est en présence de processus plutôt que d'états... L'incidence pratique de ces propos est ainsi de donner à entendre



NB : La dimension économique n'est pas déterminante : elle est nécessaire, mais pas suffisante !

qu'une double politique sociale serait possible... : l'une, à dominante préventive, consisterait à contrôler la zone de vulnérabilité par des mesures générales; l'autre, à dominante réparatrice, se proposerait de réduire la zone de désaffiliation par des mesures concrètes d'insertion» (comme, par exemple, la loi sur le revenu minimum d'insertion adoptée en décembre 1988 en France).

Après avoir présenté quelques aspects de cette *nouvelle grille de lecture de la «question sociale»* dans la conjoncture spécifique actuelle, avec les risques de précarités, de marginalités et de déviances qu'elle sous-tend⁹, je crois qu'il

9 Les travaux de Barel (cf. notamment 1982, 1984 et 1990) et de Bolle de Bal (cf. 1984 et 1985) me semblent être à l'origine d'une telle grille de lecture, dans le cadre global de laquelle peuvent aussi se lire à mon avis les travaux récents de Paugam (1991) et Messu (1991) en sociologie et de Walgrave (1992) en criminologie.

apparaît plus clairement que le découpage d'une telle problématique fondamentale – que j'appellerai en résumé : problématique de l'affiliation-désaffiliation-réaffiliation sociales – en diverses sociologies spécialisées (par exemple «sociologie de la déviance» et/ou «sociologie de la réaction sociale» et/ou «sociologie du travail social») est bien trop restrictif, sectoriel et appauvrissant. En fait, les concepts ci-dessous sont fortement inter-reliés (cf. tableau 1), ils appartiennent à une même «galaxie» et font partie de l'instrumentation conceptuelle générale de la sociologie (et pas seulement d'une de ses «planètes» particulières).

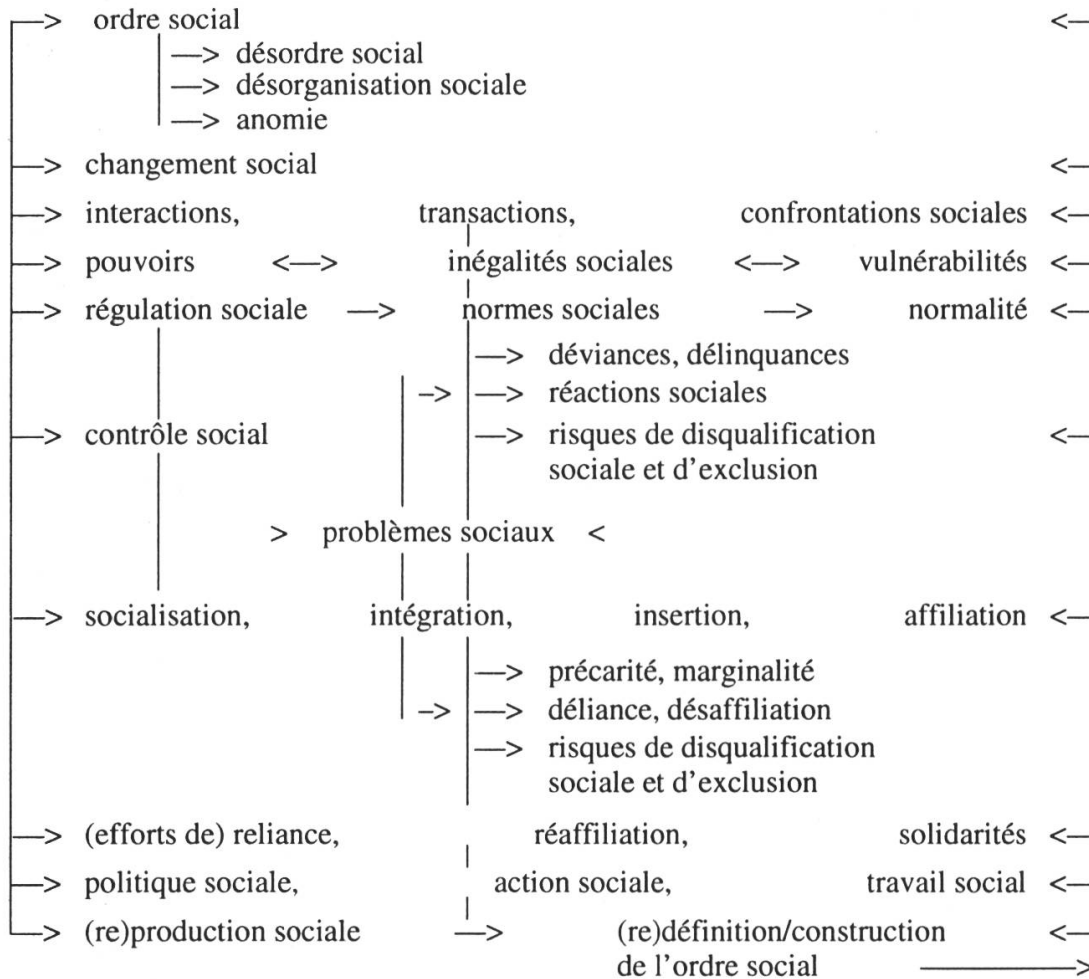
Yves Barel, dans l'un de ses derniers textes publiés, résume magistralement la question et l'enjeu essentiels que renferme cette problématique sociologique (1990, 98–99) : «Dans une conjoncture où le problème peut-être le plus grave n'est pas la marginalité de certains à la société, mais la marginalité de la société tout entière à elle-même, quel sens cela a-t-il de faire comme si la question centrale demeurerait l'inadaptation individuelle au social ? ... si on a affaire à un individu 'anormal' dans une société elle-même 'anormale', quel sens cela a-t-il d' 'intégrer' une anormalité dans une autre anormalité ?» Nous devons cesser de perpétuer «l'idée d'une sorte de différence de nature entre le social et l'individuel, le microsocial et le macrosocial...» Au paradoxe du travail, Grand Intégrateur chancelant de nos sociétés qui se sont organisées (depuis quatre siècles environ, selon Barel) en civilisation du travail, «... il faut essayer, modestement, d'opposer une stratégie de recherche, parfois de recherche-action... elle-même paradoxale : une stratégie qui ne choisisse pas le 'bout' par lequel il faut prendre le problème et qui, pourtant, le choisisse : en privilégiant ce qui 'traverse' l'individuel comme le social, le micro-groupe comme la Grande Société. Choisir sans choisir, en l'espèce, ne fournit aucune solution toute prête. Mais au moins cela vaut la peine d'essayer, plutôt que de se figer dans des attitudes dont nous devrions savoir, à l'avance, qu'elles n'ont aucune chance de donner un résultat» (risques et chances de l'*indécidable* cher à Barel).

3. Intérêt théorique et intérêt pratique pour les phénomènes de déviance : quels liens entre connaissances et interventions ?

Il n'est, je crois, pas trop fort de dire que les relations sont très ambiguës entre sciences/théories/savoirs d'une part, et politiques/actions/pratiques d'autre part, ainsi qu'entre recherche <—> problèmes sociaux <—> solutions/interventions.

De très nombreux auteurs, qu'il n'est pas possible de résumer ici, ont traité de ce thème à bien des égards brûlant. En sociologie de la déviance, Becker

Tableau 1
Interrelations des divers concepts appartenant à la problématique de
l'affiliation-désaffiliation-réaffiliation sociales



notamment s'y est beaucoup intéressé ainsi qu'aux devoirs éthiques des chercheurs, constatant que «*la science et la morale s'interpénètrent*» (1985, 225).

Mais la relation (ou la «tentative de séduction») n'est pas unilatérale ou à sens unique : du côté politique, c'est-à-dire des décideurs et administrateurs, la recherche de légitimation des options et décisions prises grâce à l'aval des scientifiques est courante et compréhensible. Le problème est qu'elle peut mener à une soumission («inféodation») de la recherche sociale aux impératifs de l'appareil politique et administratif. Deux stratégies peuvent ici être constatées : la première consiste à encourager (à grande échelle) la recherche sur mandat et la compétitivité entre centres de recherche; la seconde comprend la création, au

sein d'une administration (par exemple le Ministère de la justice/ police/affaires pénitentiaires, ou le Ministère des affaires sociales), de ses propres services de recherche appliquée. Dans le premier cas, les conséquences observables sont les suivantes : cette stratégie de stimulation et de compétition, avec ses règles spécifiques et ses délais serrés, aboutit à une prolifération d'études très ciblées, ponctuelles et même pointillistes, qui risquent «d'être autant d'arbres qui nous cachent la forêt» (selon les termes de Jefferson & Shapland [1991, 196] qui ont analysé l'évolution de dix ans de recherche au service d'une politique de maintien de l'ordre en Grande-Bretagne). Dans le second cas, on assiste à l'émergence d'une recherche sociale administrative, qui développe ses propres critères, méthodes, évaluations en une combinaison de standards scientifiques et bureaucratiques, et qui discipline ses collaborateurs/trices scientifiques auxquels on peut reprocher l'absence ou la non-liberté d'esprit critique (cf. dans ce sens, Kreissl, 1986). Une telle recherche vient par ailleurs renforcer la définition, la mise en évidence et le battage public fait autour de «nouveaux problèmes sociaux» (comme par exemple l'abus sexuel d'enfants) sans que l'objet véritable des interventions sociales ne change fondamentalement (à savoir les «vieux problèmes» de la pauvreté et de l'incapacité éducative des parents; cf. sur ce point, Manseau, 1988, et Howe, 1992).

Dans les deux cas, finalement, il est vrai qu'on aboutit à une recherche sociale trop pragmatique, trop centrée sur la résolution rapide de problèmes urgents, qui n'a ni temps ni espace pour une réflexion théorique et critique, et qui est utilisée essentiellement à des fins de «saine gestion efficace». C'est ce que des sociologues allemands (comme par exemple Kreissl, 1986 et Haferkamp, 1987) ont appelé la «Versozialwissenschaftlichung der sozialen Kontrolle» ou la légitimation, par l'appareil politique et administratif, d'un contrôle social réformé, rationalisé et étendu¹⁰ grâce à l'utilisation des sciences sociales (et de l'informatique, comme le soulignait également Haferkamp).

Cela dénote également une méfiance, un refus, voire un rejet de la théorie, de la recherche et des résultats des sciences sociales académiques ou venant de l'université, qui sont jugées trop abstraites, trop critiques, trop éloignées de la réalité ou accusées de décrire une autre réalité, et donc inapplicables pour la résolution concrète de problèmes sociaux... Les critiques d'«amoralisme», d'«angélisme» ou d'«utopisme» adressées aux universitaires sont ici bien connues ! S'il est vrai que les responsables politiques ne peuvent souvent

10 „Sozialwissenschaftliches Wissen wird verwendet, um die Instanzen des Kriminaljustizsystems in die Lage zu versetzen, verbesserte Strategien zu verwenden beim Umgang mit ihrer Klientel. Kennzeichnend für diese Strategien ist, dass sie einer stärkeren Intervention in den soziokulturellen Privatbereich hinein Vorschub leisten, mit der Begründung, dort lägen die eigentlichen Ursachen für kriminelles und abweichendes Verhalten.“ (Kreissl, 1986, 224)

dans la production universitaire que des bases incertaines, disparates, polyphoniques et non immédiatement transférables pour la gestion administrative des besoins et des urgences; ou encore qu'il s'avère que «Beaucoup de praticiens se sentent délaissés par le monde scientifique devant les problèmes de définition et de méthodologie qu'ils rencontrent» dans leurs actions quotidiennes (Walgrave, 1992, 138), il faut toutefois, à mon avis rétablir les choses à leur juste place et : 1° admettre qu'une recherche théorique, y compris sur le sujet sensible des problèmes sociaux, est indispensable et ne débouchera pas instantanément sur des modèles de compréhension univoques; 2° ne pas attendre de la recherche appliquée, de quelque milieu qu'elle provienne (universitaire ou extra-universitaire), qu'elle soit tout simplement «sans danger» ou sans remise en cause d'un certain ordre établi, et serve uniquement de certification scientifique d'a priori, de représentations ou de mythes sur lesquels les décideurs et administrateurs veulent fonder leurs choix et programmes d'action. Même si, finalement, chaque gouvernement ou administration (re)construit les problèmes sociaux et leur contrôle à sa propre image¹¹, il/elle ne doit pas compter sur les scientifiques pour ne pas froisser ou ternir ces mythes et cette image...

En une formule, K. Stenson (1991, 11) résume en fait très bien le fond de ce débat : «Science provides no refuge from politics» ! Autrement dit, science et idéologie ne peuvent être dissociées; toute forme de connaissance est une stratégie d'imposition d'une représentation possible d'une réalité sociale, donc elle est une forme potentielle de pouvoir et de contrôle sur cette réalité. Et *la variable idéologique* joue un rôle tout particulièrement prégnant dans les interrelations entre sciences sociales et politiques sociales (un bon exemple actuel du rôle fondamental de l'idéologie est celui des recherches, débats et interventions en matière de toxicomanie; cf. par exemple les points de vue pour le moins contrastés de Girardi, 1990 et Saurer, 1991 d'une part, et Fondation du Levant, 1992 d'autre part). En ces temps difficiles, il semble d'ailleurs que les représentations économiques et gestionnaires (comme corpus idéologique

11 «Les idées qui font agir les preneurs de décisions se présentent rarement sous une forme logique, raisonnée ou abstraite. Le plus souvent, elles sont incorporées à des représentations – contes, mythes ou symboles – chargées d'images et d'expériences formant un bagage de références collectives, et pleines d'enseignements moraux qui font écho à des croyances communes» (Innes de Neufville, 1988, 188). M. King a mené une analyse comparée des politiques de prévention de la criminalité en Grande-Bretagne et en France, et montre bien qu'elles se fondent sur deux mythes ou deux visions du monde différents (Pays Anglo-Saxons : vision individualiste, mythe du «self made man» comme points de départ d'une politique publique; France : vision collective, mythe de la société comme entité qui transcende les individus); il conclut (1991, 107) : «Like all governments in modern societies, the British government, therefore, has constructed the crime problem and ways of controlling and preventing crime very much in its own image.»

influencé par la conjoncture d'une époque) aient bien plus d'impact que nulle autre sur les politiques et pratiques sociales¹²...

Si la part de l'idéologie est si forte, c'est parce que les questions relatives à bon nombre de comportements déviants, à la criminalité et aux individus déviants et délinquants suscitent une grande émotivité, frappent l'opinion publique et sont fortement mis en évidence par les médias («soziale Auffälligkeit»). Il y a alors un *grand décalage* qui peut s'instituer *entre les faits* (par exemple la consommation et le trafic de drogues illégales, la violence dans les villes ou encore la délinquance commise par des étrangers) *et les diverses perceptions et représentations* qui ont cours à leur sujet dans le public (interprétation «commune»), dans la classe politique (interprétation «politique»), dans les moyens de communication (interprétation «médiatique»), dans les milieux scientifiques (interprétation «savante») et dans le cercle des professionnels (interprétation «pratique» ou «instrumentale»).

Une approche équilibrée de ces phénomènes, c'est-à-dire qui prenne distance de points de vue affectifs, irrationnels ou démagogiques, est alors rendue souvent très difficile et s'avère mal comprise, bien qu'elle soit beaucoup plus propice à une réflexion en profondeur. Si les comportements déviants sont souvent déroutants, parfois angoissants, s'ils remettent l'ordre établi en question, ce ne sont pas des raisons suffisantes pour ne pas tenter d'en comprendre le sens, d'en décoder le message implicite et d'en évaluer la nature et la portée sociales ou collectives. Par ce travail d'interprétation et de réflexion critique, les représentants des sciences sociales¹³ ne doivent pas être considérés comme ceux qui s'efforcent toujours d'excuser les coupables ! Mais il est vrai que ce travail requiert *l'objectivité de ne pas mythifier* (donc ni glorifier, ni «démoniser») les acteurs sociaux qu'il concerne. H. Becker (1985, 198), encore lui, nous avait déjà mis en garde : «Dans la représentation de la déviance que propose la sociologie, les personnages semblent donc être, davantage encore que dans d'autres processus sociaux, soit des héros, soit des scélérats... Il faut se défendre contre ces deux positions.»

Ce qu'il m'apparaît ici intéressant de soulever, c'est la *question de la réception sociale différentielle des théories de la déviance*. Ayant déjà rappelé la grande diversité de modèles et d'interprétations savantes relatives aux

12 Dans sa synthèse des Journées sociales romandes et tessinoises (Genève, avril 1991) tenues sur le thème «Renforcer les solidarités», W. Hutmacher (1991/92, 72) pose cette question de vive actualité : «Après avoir perdu sa dimension caritative à base religieuse, le social aurait-il perdu ses références éthiques de justice sociale pour ne reposer plus de nos jours que sur ses vertus économiques ?»

13 Comme équivalent de «social scientists» ou de «SozialwissenschaftlerInnen», pour ne pas désigner seulement les sociologues, ou les criminologues, ou les psychologues, etc.

phénomènes de déviance, ainsi que l’empreinte idéologique qui les caractérise, on constate à l’évidence que leur accueil et leur impact publics sont fort différents. En l’occurrence, c’est surtout la réception de ces théories chez les professionnels du contrôle social de la déviance que je mettrai en évidence.

Les *théories étiologiques* ou à visée explicative du comportement déviant ont généralement été assez rapidement et bien accueillies et intégrées dans les politiques et pratiques d’intervention sociale : c’est qu’elles apportent aux décideurs et aux praticiens des explications relativement simples et pragmatiques relatives aux actes et aux individus déviants, dont peuvent être dérivés des plans d’action et des stratégies de lutte de portée essentiellement individuelle et micro-sociale apparemment efficaces (mais sans discussion ni remise en question de l’ordre social existant...).

Les *théories interactionnistes*, en revanche, qui ont une visée compréhensive de la déviance non plus comme comportement mais comme processus social généré dans le cours d’interactions, voire de transactions sociales, ont été bien moins rapidement et positivement perçues et acceptées par les «entrepreneurs moraux» chargés de l’édification et de l’application des lois : c’est qu’elles sont en effet critiques de leur action, les (re)mettent en cause et n’apportent aucune solution à leurs problèmes et difficultés immédiates face aux individus déviants.

Quant aux *perspectives récentes centrées sur les processus de déliance et de désaffiliation* (exposées au point 2. ci-dessus), qui offrent une nouvelle grille de lecture de la réalité sociale (occidentale) contemporaine, elles sont déjà bien accueillies par les professionnels des interventions sociales : c’est qu’elles ne les mettent pas vraiment directement en cause (si ce n’est via les critiques de l’Etat-Providence ou de la bureaucratisation des services d’action sociale); elles permettent de renforcer (en leur apportant un soutien théorique supplémentaire important) les démarches d’intervention sociale aujourd’hui menées en termes de développement social local, de constitution de réseaux et de renforcement de solidarités, de médiation, de conception du rôle de l’intervenant professionnel comme stimulateur/incitateur de l’aide naturelle, etc.

Une bonne illustration des relations des théories et modèles scientifiques avec les politiques et pratiques sociales nous est fournie par l’*analyse* (que j’ai eu l’occasion de mener il y a quelques années, cf. Queloz, 1988) *de l’évolution de la conception de la délinquance juvénile* et de son contrôle dans le discours politique et l’élaboration de textes législatifs au cours de sept congrès des Nations Unies (pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, de 1955 à 1985). Tous les documents (textes préparatoires et actes de ces congrès) que j’avais étudiés en profondeur démontrent en effet ceci :

1° En ce qui concerne l'évolution de l'*image de la délinquance juvénile* (entre 1955 et 1985) :

- Dans le discours *politique* (des représentants des gouvernements), il y a une constante stupéfiante : la délinquance juvénile est, en effet, immuablement considérée comme un fléau qu'il faut combattre avec détermination car l'augmentation de sa fréquence et de sa gravité constituent un grave problème social !
- Par contre, dans les travaux préparatoires des *experts* (parmi lesquels se trouvent de nombreux représentants des sciences sociales) et dans les *instruments législatifs adoptés*¹⁴, on relève une nette évolution : il y a, en effet, passage d'une représentation de la délinquance juvénile comme pathologie individuelle et familiale et comme signe de la perte du sens de la discipline et des valeurs morales (1955–60) à la considération que la délinquance juvénile est devenue une étape possible du processus de socialisation et l'expression de conflits normaux qui sont généralement surmontés à l'âge adulte (1980–85).

2° En ce qui concerne l'évolution de la représentation de l'*ordre de gravité et de priorité d'intervention* dans le domaine des déviances juvéniles, il a été exprimé ainsi :

- *En 1960* (2e Congrès des Nations Unies) :
 - (1) Les délits contre les biens, et surtout les vols de véhicules
 - (2) Les délits commis en groupe ou les manifestations collectives de délinquance juvénile
 - (3) Les formes violentes de délinquance juvénile, et notamment les cas de vandalisme
 - (4) La délinquance sexuelle chez les jeunes
 - (5) L'alcoolisme et la toxicomanie
- *En 1985* (7e Congrès des Nations Unies) :
 - (1) L'abus et le trafic des drogues chez les jeunes
 - (2) La délinquance violente
 - (3) La déviance des enfants des rues
 - (4) La délinquance féminine chez les jeunes
 - (5) Le problème des groupes de jeunes marginaux
- A titre de comparaison (prudente), *en 1991* (enquête effectuée en *Suisse latine* [par Guindani et Queloz, 1992] auprès des principaux services et

14 Notamment : l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs, appelé aussi plus simplement *Règles de Beijing*, et adopté en 1985.

autorités judiciaires, socio-éducatifs et médico-psychologiques relatifs aux adolescents) :

(1) Un premier groupe de problèmes fortement mentionnés comprend :

- La toxicomanie
- Les troubles psychiques et/ou de la personnalité
- Les difficultés importantes de comportement et/ou les problèmes familiaux

(2) Un deuxième groupe de problèmes cités comprend :

- Les difficultés de formation et d'intégration dans le monde du travail
- L'absence de projets de vie et l'errance dans la «zone»
- Les situations de crise

(3) Enfin, vient un troisième groupe comprenant :

- Les problèmes de délinquance répétée, grave, violente
- Les difficultés d'acculturation et crises d'identité, en particulier chez les enfants d'immigrés et spécialement chez les filles
- Les problèmes posés par les «incassables» ou jeunes qu'on ne sait plus où placer («implaçables»)

Il faut relever que les difficultés ici mentionnées (et tout particulièrement dans le deuxième groupe) concernent donc de très près la problématique scientifique nouvelle de la vulnérabilité et de la désaffiliation sociales !

Dans cette recherche menée dans toute la Suisse romande et le Tessin (Guindani et Queloz, 1992), on constate également que les professionnels de terrain du système de la justice et de la protection des mineurs ont une image bien moins dramatisante et moins émotionnelle des jeunes déviants que les personnes qui ne sont pas en contact direct avec eux (à savoir les décideurs et les administrateurs), dont les représentations sont nettement plus rigides et défensives et qui développent un discours empreint de «graves préoccupations» soit quant à «la situation de la jeunesse actuelle», soit quant à «l'état de notre société»...¹⁵

15 Ces deux extraits d'interviews sont à cet égard très illustratifs :

«En Suisse, on a une délinquance – y compris la toxicomanie – qui est le symptôme d'une société de surconsommation, d'argent, de pouvoir, de compétition, de stress... La délinquance des jeunes est une forme de réaction et de provocation contre cela... Mais les ados ne sont pas des criminels, et on ne pourra pas leur apprendre l'autonomie et la façon d'y faire face en les enfermant !» (éducateur spécialisé)

«Avec les jeunes qui ne veulent plus jouer le jeu de notre société, zonards, toxicos ou autres, on est dans une impasse... reste le choix d'établissements extrêmement fermés où l'on parle alors simplement de préservation de l'intérêt général de la société... La société doit être prête à emprisonner ou à interner ceux qui sont irréductibles...» (décideur)

Ces divers éléments me permettent de faire les constats suivants, qui complètent mes propos relatifs à la réception différentielle des théories et perspectives scientifiques :

- Les *théories étiologiques* à tendance pathologisante, moralisante et préconisant des réponses de caractère strict et dissuasif ont donc encore assez fortement cours dans l'esprit des *décideurs et administrateurs*.
- Par contre, les *théories interactionnistes* et leurs mises en garde contre l'étiquetage, la stigmatisation et l'institutionnalisation de la déviance semblent avoir marqué les représentations (et probablement aussi les pratiques) des *intervenants directs de terrain*. Je pense qu'il faut y voir l'impact des formations spécialisées et, de façon générale, de la professionnalisation (et donc du professionnalisme) de ces acteurs sociaux. A cela s'ajoute le fait important que, dans la conception des réponses à apporter aux difficultés et aux comportements déviants d'une (petite) partie de la jeunesse, ces professionnels parlent : de «vision globale», d'«approches intégrées et cohérentes», de «prise en charge multi-polaire» ou en réseaux de partenaires partageant ensemble la responsabilité d'un programme d'intervention («co-responsabilité»). On peut certainement déceler là, à mon avis, les premiers effets des *perspectives récentes* considérant l'importance des efforts coordonnés de réaffiliation sociale.

Une telle tendance ressort également d'une autre recherche, menée à la Chaire de travail social de l'Université de Fribourg, financée par le Fonds national de la recherche scientifique et qui avait trait aux liens entre l'institution de la tutelle et les situations de pauvreté et de cumul de précarités (cf. Simonet et Gerber, 1991). Cette recherche a d'ailleurs mis en évidence les *paradoxes auxquels peuvent mener les rapports* (de distance, voire de rupture) *entre les théories de référence* des acteurs professionnels *et les stratégies et pratiques quotidiennes* qu'ils doivent effectivement mener.

Ainsi, par une étude de dossiers tutélaires dans les cantons de Zurich et de Fribourg portant sur une période de près de cent ans (1895 à 1989), il a été constaté que, dans l'évolution de la conception de la tutelle, «*l'aide personnelle et sociale a pris le pas sur la gestion des biens*. Ce mouvement, que la professionnalisation a sans doute stimulé, n'est cependant pas sans entraîner des contradictions attirant l'attention sur le caractère forcé ou contraignant des 'soins personnels'» (Simonet et Gerber, 1991, 147), surtout que cette notion de «soins personnels» est ambiguë puisqu'elle conserve fortement l'idée de surveillance conférée à la tutelle dans sa fonction de protection des tiers. Dans la période la plus récente, soit entre 1965 et 1990, les motifs d'interdiction fixent à la mesure tutélaire, dans plus de deux tiers des cas, le but d'apporter

des soins personnels au pupille. Or, dans le même temps, la tutelle est perçue «comme un vaste instrument qui, tout à la fois, doit gérer, surveiller, réintégrer, soigner, contrôler, empêcher, etc.» (ibidem, p. 380)

Cette énumération de buts contradictoires et peu conciliables assignés à la tutelle conduit trop souvent, en particulier avec les populations les plus défavorisées (et caractérisées surtout en termes d'«inconduite, vie désordonnée», «fainéantise, instabilité» et de «maladie mentale ou faiblesse d'esprit»), à des situations en impasse («lourdes», «longues», «chroniques») et à un sentiment de malaise chez les travailleurs sociaux chargés de la mise en oeuvre de cette mesure. Ces derniers ressentent donc quotidiennement un fossé entre la «théorie d'action prônée», encourageant l'aide personnelle et l'accompagnement social en vue de l'autonomisation du pupille, et la «théorie d'action concrète» qui mène essentiellement à la surveillance, au contrôle et à la disqualification d'un interdit/incapable... Ce constat n'est d'ailleurs pas étranger aux nombreuses demandes de réforme de l'institution tutélaire émanant des principaux acteurs professionnels concernés.

4. Conclusion

Pour clore ces réflexions initialement pensées en termes de rapports entre les théories de la déviance et les politiques et pratiques relatives aux déviances (où j'ai tenté de montrer qu'elles doivent être entreprises dans une conception plus large et globale qui déborde le cadre traditionnel de la sociologie de la déviance), je soulignerai que, *ensemble, sociologues et professionnels de l'action sociale se doivent*, comme le dit Edgar Morin, *de relever le défi que nous pose la complexité du réel*. Il y a en effet déjà longtemps que l'on ne peut plus se satisfaire de théories de la déviance considérant celle-ci comme un problème relativement simple, que la société serait capable de résoudre par des interventions élaborées à partir d'une définition univoque de l'éventail des solutions dont elle disposerait. Car n'oublions pas que des théories simplistes, c'est-à-dire qui ne tiennent pas compte de la complexité du réel, ne peuvent mener qu'à des interventions elles-mêmes simplistes et dangereuses, c'est-à-dire dont les effets seront nocifs ou pervers. Comme le rappelle justement Edgar Morin (1992, 31), prendre en compte la complexité n'est pas un remède miracle, mais permet de considérer que *«toute théorie mutilante aboutit à une action mutilante»* !

A cela, Charles Widmer (1991, 26) ajoute une *dimension éthique* en insistant sur le fait qu'«*Une théorie se révèle adéquate à son objet si elle va dans le sens de la légitimation des droits de l'homme*».

Ainsi, sans tomber dans le travers (déjà dénoncé par Ph. Perrenoud en 1976) consistant à accorder la priorité absolue à la recherche appliquée («action-oriented research», avec les risques d'ingénierie sociale qu'elle recouvre), les chercheurs/ses en sciences sociales ne doivent pas non plus «s'abriter derrière la 'noblesse' de la production théorique, mais laisser une place à la réflexion sur l'action» (Martin, 1988, 117), en particulier en prenant au sérieux leur rôle de restitution, de «miroir» ou de «passeurs» des points de vue exprimés par les divers acteurs sociaux qu'ils/elles se doivent d'écouter.

Finalement, puisque l'on parle beaucoup aujourd'hui d'efforts (ou de nécessité ?) de collaboration et de construction de passerelles entre disciplines (inter-disciplinarité) et entre professions (inter-professionnalité), je pense qu'une des tâches importantes posées aux «théoriciens» et aux «praticiens» du champ social est de mener un dialogue et d'agir avec vigueur afin de combler la distance, voire le fossé toujours plus large, qui existe entre :

- d'une part, les analyses et réflexions des scientifiques, qui défendent généralement une «*stratégie de sauveteurs de solidarités*», et
- d'autre part, les politiques et pratiques d'une grande partie des professionnels de l'action sociale (tout particulièrement chez les décideurs), qui mènent quotidiennement une «*stratégie de sapeurs-pompiers*», cherchant à répondre au coup par coup à toutes les urgences, crises et incendies qui éclatent un peu partout dans le domaine social.

C'est tout un échange et un rapport de confiance réciproque qui est à (r)établir entre l'«angélisme» (ou le «man sollte»/«il faudrait»...) des uns (au nombre desquels se trouvent des scientifiques et aussi beaucoup d'intervenants directs de terrain) et le «pragmatisme» (ou le «man muss»/«on doit» !) des autres...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ayer Jean-Marie (1988), *L'économie dans le mille*, Ed. L. E. P., Genève.
- Barel Yves (1982), *La marginalité sociale*, PUF, Paris.
- Barel Yves (1982), Les enjeux du travail social, *Actions et recherches sociales*, no 3, 23–40.
- Barel Yves (1984), La dissidence sociale, *Actions et recherches sociales*, no 3, 29–50.
- Barel Yves (1990), Le Grand Intégrateur, *Connexions*, no 56, 85–100.
- Becker Howard S. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Ed. Métailié, Paris.
- Besnard Philippe (1987), *L'anomie. Ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, PUF, Paris.
- Bessette Jean-Michel (1982), *La sociologie du crime*, PUF, Paris.
- Bessette Jean-Michel (1989), La sociologie criminelle, in Durand Jean-Pierre et Weil Robert, sous la direction de, *Sociologie contemporaine*, Vigot, Paris, 491–509.

- Blanc Maurice, sous la direction de (1992), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, L'Harmattan, Paris.
- Bolle de Bal Marcel (1984), Société éclatée et nouveau travail social, *La Revue française de service social*, nos 141–142, 43–57.
- Bolle de Bal Marcel (1985), *La tentation communautaire. Les paradoxes de la reliance et de la contre-culture*, Ed. de l'Université libre, Bruxelles.
- Bryant Clifton D. (1990), *Deviant Behavior. Readings in the Sociology of Norm Violations*, Hemisphere Publ. Corp., New York.
- Castel Robert (1991), De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation, in Donzelot Jacques, sous la direction de, *Face à l'exclusion*, Ed. Esprit, Paris, 137–168.
- Debuyst Christian, en hommage à (1990), *Acteur social et délinquance*, Mardaga, Bruxelles.
- Fondation du Levant (1992), Faut-il libéraliser la drogue ?, *Lettres Levantines*, Lausanne, no 3.
- Girardi Giulio (1990), La drogue, front de lutte pour une société alternative ?, *Service Social*, vol. 39, no 2, 102–114.
- Guindani Dominique et Queloz Nicolas (1992), *La maison de thérapie pour adolescent(e)s. Situations, représentations, besoins et perspectives d'avenir*, Rapport de recherche, Fondation Suisse Bellevue, Neuchâtel.
- Haferkamp Hans (1987), Technischer Staat und neue soziale Kontrolle : nur Mythen der Soziologie ?, *Neue Praxis*, 5, 447–457.
- Herriger Norbert (1987), *Verwahrlosung. Eine Einführung in Theorien sozialer Auffälligkeit*, Juventa Verlag, München, 2. Aufl.
- Howe David (1992), Child Abuse and the Bureaucratisation of Social Work, *The Sociological Review*, 1, 491–508.
- Hutmacher Walo (1991/92), De qui sommes-nous solidaires ?, *Social*, no hors série, Renforcer les solidarités, 70–76.
- Innes de Neufville Judith (1988), Production de connaissances et processus de planification, *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59, 187–194.
- Jefferson Tony et Shapland Joanna (1991), Justice pénale, criminologie et production de l'ordre : les tendances de la recherche et de la politique criminelle depuis 1980 en Grande-Bretagne, *Déviance et Société*, XV, 2, 187–221.
- King Michael (1991), The Political Construction of Crime Prevention : a Contrast between the French and British Experience, in Stenson Kevin & Cowell David, Eds., *The Politics of Crime Control*, Sage, London, 87–108.
- Kreissl Reinhard (1986), *Soziologie und soziale Kontrolle. Die Verwissenschaftlichung des Kriminaljustizsystems*, Profil, München.
- Kunz Karl-Ludwig (1990), Kriminologie zwischen erfahrungswissenschaftlicher Autonomie und kriminalpolitischer Einflussnahme, in Kerner Hans-J. und Kaiser Günther, Hrsg., *Kriminalität. Persönlichkeit, Lebensgeschichte und Verhalten*, Springer-Verlag, Berlin, 89–101.
- Manseau Hélène (1988), La définition ou la fabrication de l'abus sexuel d'enfants au Québec, *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59, 41–47.
- Martin Claude (1988), Entre les logiques du savoir et de l'action : les voies d'une solution, in Deslauriers Jean-Pierre, sous la direction de, *Les méthodes de la recherche qualitative*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 107–119.
- Messu Michel (1991), *Les assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*, Privat, Toulouse.

- Montandon Cléopâtre (1976), Problèmes et perspectives de la sociologie de la déviance : causes ou conséquences de la crise en sociologie ?, *Revue suisse de sociologie*, no 1, 145–163.
- Morin Edgar (1992), La fin des temps modernes. Vers un nouveau Moyen Age planétaire, *Globe*, février, no 64, 28–32.
- Offredi Claudine (1988), La précarité des années quatre-vingts ou un phénomène social en gestation dans la société, *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59, 21–31.
- Paugam Serge (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris.
- Perrenoud Philippe (1976), Déviance : objet sociologique ou problème de société ?, *Revue européenne des sciences sociales*, no 36, 123–184.
- Pigeon Didier (1991), *Adolescences délinquantes*, DeVal, Cousset.
- Polder W. (1992), Crime prevention in the Netherlands : Pilot Projects Evaluated, *Dutch Penal Law and Policy*, Ministry of Justice, The Hague, 07, August.
- Queloz Nicolas (1986), Déterminismes et liberté dans l'explication du comportement déviant, in Erard Maurice, en l'honneur de, *Sociologie pluraliste et pluralisme sociologique*, Edes, Neuchâtel, 177–191.
- Queloz Nicolas (1988), L'évolution de la conception de la délinquance juvénile et de son contrôle à travers les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, in Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie, Ed., *Changement de société et délinquance juvénile*, Acco, Leuven, vol. 2, 299–319.
- Queloz Nicolas (1988), La sociologie du contrôle social : évolution et essai de conceptualisation, *Revue internationale de sociologie*, no 1, 7–47.
- Queloz Nicolas (1992) (sous la direction de), Sociologie et action sociale. Réflexions et positions face à une situation de forte demande de recherche sociale. *Expression*, Diffusion spéciale de l'Atelier AREAS au Congrès SSS (oct. 1991).
- Revue suisse de sociologie* (1976), Déviance et maladie, no 1.
- Saurer Andreas (1991), Douze thèses sur la toxicomanie, *Expression*, no 67, 23–27.
- Simonet Jean-Claude et Gerber Susanne, sous la direction de Fatke Reinhard et Queloz Nicolas (1991), *Tutelle et pauvreté : quels rapports ?*, Rapport final à l'attention du FNRS, Chaire de travail social, Université de Fribourg.
- Stenson Kevin and Cowell David, Eds. (1991), *The Politics of Crime Control*, Sage, London.
- Thio Alex (1988), *Deviant Behavior*, Harper Collins Publishers, New York, 3d. ed.
- Van Campenhout Luc (1989), Les conduites de défi à l'ordre social, *Service social dans le monde*, 4, 36–48.
- Walgrave Lode (1992), *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*, Ed. Médecine et Hygiène, Genève.
- Widmer Charles (1991), *Droits de l'homme et sciences de l'homme*, Thèse, Faculté des sciences sociales et politiques, Université, Lausanne.

Adresse de l'auteur :

Nicolas Queloz

Maître-Assistant, Université de Fribourg/Suisse, Chaire de Travail Social

11, route des Bonnesfontaines, CH–1700 Fribourg

IJCS
INTERNATIONAL
JOURNAL
OF
CONTEMPORARY
SOCIOLOGY

A Discussion Journal of Contemporary Ideas and Research
SINCE 1963

Recent and forthcoming thematic issues include:

- Perspectives on Development: The Global Context and Promise
- Third World Development: Exemplars and Consequences
- Social Inequality and Development
- The Question of Southern Development: Some Exemplars
- Sociobiology
- Third World Intellectuals

The Journal is published in the months of April and October. Manuscripts should be submitted in duplicate and in an acceptable form. Style instructions may be obtained by writing to the Editor: Professor Raj P. Mohan, Department of Sociology, Anthropology and Social Work, Auburn University, AL 36849-5209, U.S.A.

ORDER YOUR SUBSCRIPTION TODAY!

SUBSCRIPTION RATES:	Institutions	Individual
(includes surface mail)	\$40.00 (U.S.)	\$20.00 (U.S.)
	Single Issues: \$20.00 (Surface mail)	

Send the Order and Cheque payable at a bank in Finland or Money Order to:

International Journal of Contemporary Sociology
c/o Dr. M'hammed Sabour
Department of Sociology,
University of Joensuu
P. O. Box 111
SF-80101 Joensuu, Finland

Phone: +358 73 1511

Fax: +358 73 151 4528

Telex: 46183 joy sf